

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 4 décembre, à 15H00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

4 décembre 2020

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

N°32.2020

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

**Administration Générale –
Détermination de l'ordre des
vice-présidents pour le
remplacement du Président en
cas d'absence,
d'empêchement ou de vacance
de poste**

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président rappelle que l'ordre d'élection des Vice-Présidents ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du Président.

Aux termes de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Conseil doit donc déterminer expressément l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Considérant les disponibilités respectives de chacun des Vice-Présidents, le Président propose de déterminer l'ordre de remplacement comme suit :

▪ Monsieur Alain GOUTX, 1^{er} Vice-Président reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste

.../...

▪ Monsieur Joël DEBUIGNE, 2^{ème} Vice-Président reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'empêchement du 1^{er} Vice-Président

▪ Madame Nicole JEANTHEAU, 3^{ème} Vice-Présidente reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'empêchement du 2^{ème} Vice-Président

▪ Monsieur Jacques BOUVIER, 4^{ème} Vice-Président reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'empêchement de la 3^{ème} Vice-Présidente

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- de déterminer l'ordre de remplacement du Président comme suit :

▪ Monsieur Alain GOUTX, 1^{er} Vice-Président reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste

▪ Monsieur Joël DEBUIGNE, 2^{ème} Vice-Président reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'empêchement du 1^{er} Vice-Président

▪ Madame Nicole JEANTHEAU, 3^{ème} Vice-Présidente reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'empêchement du 2^{ème} Vice-Président

▪ Monsieur Jacques BOUVIER, 4^{ème} Vice-Président reçoit délégation pour :

↳ exercer les compétences du Président, en cas d'empêchement de la 3^{ème} Vice-Présidente

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 4 décembre 2020

Publié ou notifié le : 9/12/2020
Exécutoire le : 9/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Le Président,


Eric MARTELLIERE

